

PLAN LOCAL d'URBANISME

Modification simplifiée approuvée

Schlierbach



3c. Liste des emplacements réservés

MODIFICATION SIMPLIFIE N° 1

Portée à la connaissance du public le 3 juillet 2023.

Approuvée par délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2023



Le Maire



Octobre 2023

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface en ares
1	Création d'une voie d'accès et/ou de réseaux entre la zone AUa et la rue de Landser.	Commune	5,6
2	Réalisation d'une liaison piétons / vélos entre Schlierbach et Dietwiller	Commune	1,6
3	Création d'une voie d'accès et/ou de réseaux entre la zone AUa et la rue de Landser.	Commune	7
4	Création d'un fossé ou d'une conduite d'évacuation des eaux pluviales	Commune	17
5	Elargissement de la rue des Maréchaux	Commune	4,5
7	Réalisation d'un tronçon de la piste cyclable Sierentz/Habsheim	Département	7,7
8	Restauration d'une zone humide	Commune	22,4
9	Création d'un chemin agricole et piétonnier.	Commune	15,6
10	Création d'un chemin agricole et piétonnier.	Commune	4

